CONVENTION DE PRÊT LOCATION D'UN VEHICULE

N° /2024

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :
Association Charente Maritime Orientation « CMO », représentée par Monsieur
Patrick ROBIN,
N° SIRET / 447 788 043 00019 23 RUE DE LA SEUDRE 17390 LA TREMBLADE et

Monsieur, Madame ou l'Association, locataire
(Nom, Prénom) LNACO

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :
CMO met à la disposition de Monsieur, Madame :de la Ligne Nouvelle Aquitaine de Course d'Orientation

☐ Véhicule Peugeot fourgon Boxer 16 m3 **FE-957-JG** km départ km retour

☐ Véhicule Ford Transit Custom 9 places **CW 027 JS** km départ km retour

☐ Véhicule Trafic Renault 9 places **CP-273-ES** km départ km retour
☐ Remorque bâchée 750 kg **FF-116-LQ** 40€ de 1 à 4 jours et 60€ au-dessus.

Lors de la remise et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre les deux parties. Le véhicule devra être restitué dans le même état que lors de sa remise. Toutes détériorations et/ou anomalies devront être signalées dès sa restitution.

Le complément de plein (diesel) devra être fait avant sa restitution.
Date(s) de location prêt du véhicule : du ……/……/24…… au……/……/24…….. inclus

Tarif (1) :
1 à 2 jours 9 PLACES : 35€/ 3 à 4 jours : 60 €/ 5 à 8 jours : 150€ /9 à 12 jours : 200€/ 13 à 16 jours 260€
1 à 2 jours BOXER : 45€/ 3 à 4 jours : 80 €/ 5 à 8 jours : 180€/ 9 à 12 jours : 240€/ 13 à 16 jours 300€

Le ou les conducteurs déclarent posséder le permis VL depuis plus de trois ans (3) et valide. (Permis Valide)
Nom Prénom Date Naissance ☐
Nom Prénom Date Naissance ☐
N° Permis Date d'obtention
N° Permis Date d'obtention
Adresse : N° de Téléphone
N° de licence CMO
Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

A……Beurlay ……, le ……/……/24

Le Locataire : date Bon pour accord: Signature :	Le Loueur Signature :

(1) But : le prêt-location a pour but de permettre aux membres adhérents d'utiliser les véhicules du club à des fins privées ou associatives extérieures.
Participation aux frais d'assurances et de maintenance des véhicules

(2) Obligation pour le conducteur d'être membre adhérent de CMO : Adhésion 30€ pour devenir Adhérent de base
Licencié Loisir/Licencié compétition/ Licencié Dirigeant/
Le locataire conducteur non licencié devra s'acquitter d'une adhésion au club de 30 euros pour l'année.
Responsable des Véhicules CMO/ Robin Patrick 07.81.02.90.23 / convention 2024

(3) location et déplacement uniquement en France.

(4) les 3 véhicules sont équipés d'attelage pour remorque.